

Une convention pour l'inclusion des handicaps

Ce mardi, une convention a été signée entre la ville de Châteauroux et Cap Emploi 36. Un engagement pour sensibiliser les agents de la Ville aux handicaps.

Dans la salle de réception de l'hôtel de ville, la pièce commence à se remplir petit à petit. Il est 16 h, et posé sur une table, des classeurs contenant une convention. Une signature entre Cap Emploi 36 et Châteauroux Métropole, pour « *avancer ensemble sur le chemin de l'inclusivité* », affirme Gil Avérous, le maire de Châteauroux.

« Tout peut être et doit être envisagé »

Pour Laure Broquier, directrice de Cap Emploi 36, « *ce partenariat s'inscrit dans le programme de lutte contre la désinsertion professionnelle.* » Un sujet de société touché par l'allongement de la durée de la vie, car « *85 % des handicaps sont acquis au cours de la vie. Et 15 % des salariés en situation de handicap font une demande d'aménagement de leurs postes. Il est important de sensibiliser le collectif, d'accompagner les responsables à s'ouvrir aux différentes typologies de handicap* », souligne-t-elle. Ce sont autant de clefs d'entrée pour faciliter l'inclusion de ces personnes. Pour Gil Avérous, la signature de cette convention permet « *d'afficher officiellement, et de manière forte, la volonté de travailler au recrutement et à l'accompagnement de celles et ceux qui sont porteurs d'un handicap* ». La Ville souhaite accentuer ses efforts, jugeant ne pas toujours avoir le savoir-faire



Jean-Pierre Lemière, président de Cap Emploi et Gil Avérous ont signé une convention pour lutter contre la désinsertion professionnelle et pour sensibiliser les agents de la commune sur le handicap. (Photo NR, Anthony Moreau)

des professionnels. Ce partenariat sera « *un signal à l'extérieur. Chaque profil et chaque compétence peuvent être utiles et peut-être accompagnés. Tout peut être et doit être envisagé* », certifie Gil Avérous.

« Il y a la peur de mal faire »

Modules, ateliers, piqûres de rappel, un large éventail d'annonces suivra dans les prochains mois afin de sensibiliser les agents de la mairie sur le collectif. Les entreprises ont l'obligation d'accueillir à hauteur de 6 % des personnes en situation de handicap. Catherine Ruet, adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux personnes handi-

capées, le confirme, « *la Ville a dépassé ce pourcentage avec 6,49 % et 8,48 % pour l'agglomération.* » Malgré tout, certains peuvent se sentir désemparés face à des handicaps, « *on ne sait pas toujours comment agir. On ne sait pas forcément comment communiquer, ou il y a la peur de mal faire* », poursuit-elle.

« Il faut dédramatiser le handicap »

Pour Sandrine Gaugris-Couët, directrice générale adjointe des ressources humaines et des affaires juridiques de Châteauroux métropole, ce partenariat est une chance de pouvoir « *informer sur ce qu'est un handicap. C'est aussi améliorer les*

conditions de travail de nos agents. L'un de nos couvreurs était tombé d'un toit. Il a pu trouver un nouveau poste à l'accueil du conservatoire. Cette convention permet aussi de ne plus solliciter Cap Emploi seulement quand on a besoin d'eux. Il faut sensibiliser et dédramatiser le handicap. » À la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques, cette signature permet de donner une plus grande importance aux personnes porteuses d'invalidités, « *quand on ne se posera plus de question sur le handicap, c'est qu'on n'existera plus* », atteste Laure Broquier.